

(130 chambres) et des installations modèles pour les bains thermaux, l'hydrothérapie et les bains de sable (voir : „Lavey-les-Bains. Guide du baigneur“, Lausanne 1892, D^r *Suchard*).

Décret du 13 novembre 1885 confirmant le bail de 50 ans, 1883 à 1933.

Bains d'Yverdon. Eau sulfurée, sodique, thermale. 150 chambres, 32 cabines de bains, salle d'inhalation à air comprimé sulfhydrique. Hydrothérapie, massage humide („Notice sur les bains d'Yverdon“, par le D^r *Mermod*, Bridel, Lausanne 1884).

Bains de Gimel. Altitude 750 m. Eau minérale alcaline, température constante de 8,5°. Eau ferrugineuse; température 8°, renfermant 0,04257 de bicarbonate ferreux par litre. Hydrothérapie. Cure de lait.

Bains de Bex. Cure thermale, saline et sulfureuse. Eau chlorurée sodique froide. Hydrothérapie (température 8°). (D^r *Exchaquet*, „Notice sur les bains salins de Bex“, 1891; „Le traitement salin à Bex“, brochure de 54 p., Bridel, Lausanne 1896.)

D^r *E. de la Harpe*, Formulaire des Eaux minérales (Paris 1894). Formulaire des stations d'hiver, des stations d'été et de la climatothérapie (Paris, Baillièrè 1895).

Bains d'Aigle. Etablissement hydrothérapique. D^r *Mandrin*.

Bains d'Henniez. Connus depuis 5 siècles (Bridel) pour leurs „vertus“ contre les affections rhumatismales et les maladies de la peau. Eau bicarbonatée, alcaline, acidule, lithinée.

Il existe encore dans le canton plusieurs petits bains sulfureux, tels que les bains de l'*Alliaz*, près de *Vevey*, qui au commencement du siècle jouissaient de la même faveur que les bains du *Gurnigel*.

Dans la Pharmacopée Suisse (Berne 1709), le D^r *Constant de Rebecque*, de Lausanne, cite comme très efficaces les eaux de *St-Prex* „participant du cuivre, bonnes pour les maladies des yeux et la faiblesse de vue tant au dedans qu'en dehors“.

La Bonne Fontaine des bains de *St-Georges*, abondante en plâtre, guérit les ulcères, la lèpre, la fistule et la gale.

La fontaine de *Blonay*, soufrée, est bonne pour la gale, aussi bien que celle de *Prangins* et de l'*Estiva*.

On trouve dans l'*Essai statistique* sur le canton de Vaud, de *Philippe Bridel* (Orell-Füssli, Zurich 1818) et dans le *Conservateur suisse*, t. VII, p. 64, des renseignements historiques intéressants sur les anciens bains, sources, eaux et fontaines du pays.

Le doyen *Bridel* dit à propos des bains de *Saint-Loup*, qui étaient jadis un lieu de pèlerinage où l'on observait des guérisons merveilleuses, que le vulgaire,

au lieu d'y voir l'action de l'eau sulfureuse de la source, cherchait une cause surnaturelle à un effet naturel, en attribuant ces miracles à la bénédiction particulière attachée depuis le VI^e siècle à la demeure de *Saint-Lupicin*.

Le vénérable doyen ne tenait pas compte du fait que la foi était déjà, comme toute suggestion, un élément actif de guérison.

Dispensaires.

On appelle dispensaire un établissement où les malades, sans être hospitalisés, reçoivent gratuitement les conseils, pansements ou médicaments utiles à leur guérison.

L'avantage économique des dispensaires est considérable, puisque la dépense occasionnée par le traitement d'une maladie n'y dépasse pas 2 francs, alors qu'elle s'élève à plus de 80 francs à l'infirmerie ou à l'hôpital. Mais, pour être de véritables auxiliaires des établissements hospitaliers, les dispensaires doivent, comme ceux-ci, procurer aux malades médicaments, bains, massages, électricité et être organisés de manière à ce qu'on puisse y faire des opérations et des pansements.

A. Dispensaires dépendant de l'Etat.

La policlinique universitaire, qui a remplacé en 1892 le dispensaire communal de Lausanne, est dirigée par un professeur spécial, assisté par un autre médecin et par des élèves en médecine. Deux diaconesses desservent la consultation et livrent les médicaments. Le traitement des malades a lieu au dispensaire ou à domicile; il est gratuit ainsi que la fourniture de remèdes.

Nous extrayons des rapports du professeur de l'Université, le D^r *Demieville*, présentés au Département de l'Instruction publique et des cultes, les chiffres suivants :

	Nombre des malades traités au dispensaire.	Nombre des consultations.	Nombre des malades traités à domicile.	Nombre de visites à domicile.	Dépense générale annuelle.	Dépense par malade.
4 mois 1892 et année 1893	5,704	15,875	868	3,798	13,392	2. —
1894	4,953	16,327	507	3,692	9,318	1. 70
1895	5,636	17,330	826	2,774	10,655	1. 95
1896	6,050	18,158	622	1,690	10,722	1. 60
1897	7,490	22,765	753	2,259	11,997	1. 45
1898	7,302	26,769	806	2,520	10,359	1. 27

La policlinique reçoit une subvention communale de fr. 2,400. L'excédent des dépenses est à la charge de l'Etat.¹⁾

¹⁾ La commune de Lausanne a accordé en 1899 une subvention de fr. 200,000 pour la construction d'un bâtiment destiné à la Policlinique, et les dépenses seront désormais supportées entièrement par l'Etat.